

GES
SÉCURITÉ PRIVÉE

GROUPEMENT
DES ENTREPRISES
DE SÉCURITÉ

**Tour des Régions du GES
Étape de Limoges – 6 mai 2026**

Mot d'ouverture

Abdelhamid FADDEOUI

Président du Groupement des
entreprises de sécurité (GES)



COMPOSITION

- **Plus de 210 entreprises** de sécurité privée
- **80.000 salariés** dans les entreprises adhérentes
- **3 milliards d'euros** de chiffre d'affaires global



ORGANISATION

- Un conseil d'administration de **15 membres**
- **6 Commissions thématiques**
Plusieurs commissions thématiques ou ad'hoc (Social, Economie, Technologies, etc.)
- **3 salariés** permanents
- Budget de fonctionnement d'**1 million d'€**
- **2850 campagnes d'e-mailing** envoyées
- **33 GES-Info** diffusées
- **73 lettres juridiques** bimensuelles
- **17 000 followers** sur LinkedIn



RÉGULATION ET CONTINUUM

- **1 représentant** au Conseil d'administration du CNAPS
- **1 représentant** à la commission d'expertise du CNAPS
- **14 représentants** à la Commission de discipline du CNAPS
- Le GES dispose d'un réseau territorial de **100 référents** départementaux



SIÈGES ET MANDATS

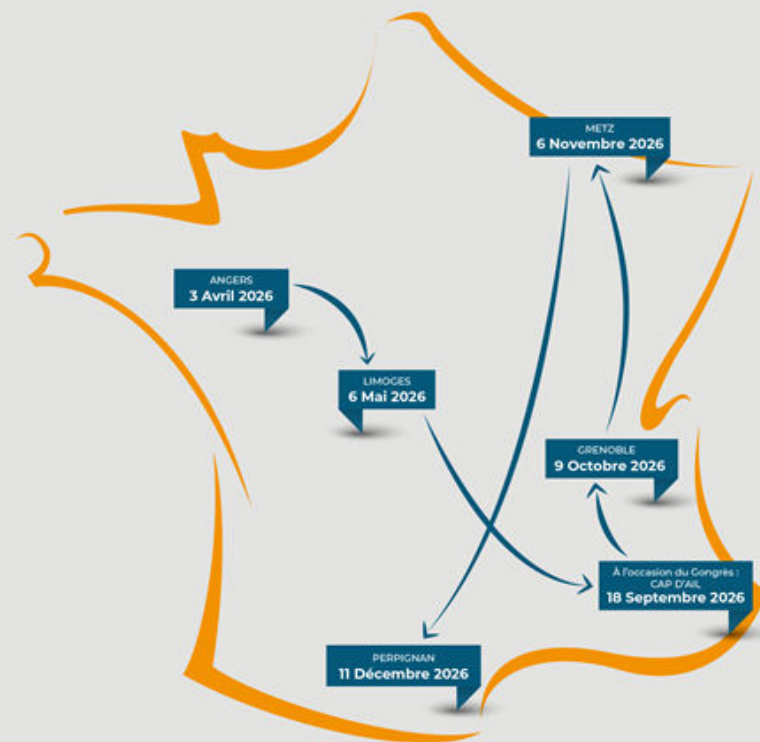
Le GES est adhérent de la **CPME**, du **MEDEF**, du **GPS**, de la **FFSP**, de l'**UFACS** et de la **CoESS**.

A ces titres, le GES siège dans les instances suivantes :

- Conseil d'administration de **France Travail** (sous mandat du MEDEF)
- Bureau et Conseil d'administration d'**AKTO**
- Bureau et Conseil d'administration de la **FFSP**
- Bureau et Conseil d'administration de l'**UFACS**
- **Commission Professionnelle Consultative** « Service aux entreprises » (décret du 13 septembre 2019)
- Board of Directors de la **CoESS**

Tour des régions 2026

1. Angers
2. **Limoges**
3. Cap d'Ail – Congrès annuel
4. Grenoble
5. Metz
6. Perpignan



GES

SÉCURITÉ PRIVÉE

GROUPEMENT
DES ENTREPRISES
DE SÉCURITÉ

1. Présentation du GES

2. Présentation du CNAPS

1

PRÉSENTATION DU GES

- Actualité sociale
- Echanges avec les pouvoirs publics



ACTUALITÉ SOCIALE

Accords de branche

Date
D'application

1^{er} Juin 2025

☐ Avenant n° 2 du 26 novembre 2024 à l'accord du 26 septembre 2016 relatif aux qualifications professionnelles – création de la fiche métier « Agent cynophile expert »

1^{er} Mars 2026

☐ Avenant du 18 février 2025 à l'accord du 23 avril 2010 relatif à l'égalité professionnelle

1^{er} Mars 2026

☐ Avenant du 3 septembre 2025 sur les métiers de la télésurveillance

Bientôt

☐ Avenant n° 2 du 3 septembre 2025 à l'accord collectif relatif à la durée minimale d'une période de travail du 1^{er} avril 2021



Avenant à l'accord de 2011 relatif à l'égalité professionnelle

- Jour d'indisponibilité pour rentrée scolaire
- Ajout d'1 jour à la durée conventionnelle fixée en matière d'absence pour enfant malade (portée donc à 5)
- Ajout d'un jour aux durées légales concernant l'absence pour décès ou survenue d'un handicap ou d'une pathologie d'un enfant



Avenant du 3 septembre sur les métiers de la télésurveillance

- Suppression des 2 métiers SCT 1 et SCT 2 et création de 11 nouveaux métiers-repères (dont 2 classifiés « cadres »)
- Création d'un mécanisme de rattachement des SCT 1 et 2 actuels sur les 4 nouveaux niveaux d'opérateurs de télésurveillance et sur deux autres métiers « AM » (gestionnaire technique et superviseur de salle)
- Information-consultation du CSE sur les modalités de rattachement envisagées
- Période de transition de 6 mois après entrée en vigueur pour opérer le rattachement

1. Employé administratif en station de télésurveillance – Coef. 130
2. Opérateur de télésurveillance de niveau 1 – Coef. 140
3. Opérateur de télésurveillance de niveau 2 – Coef. 150
4. Opérateur de télésurveillance de niveau 3 – Coef. 160
5. Opérateur de télésurveillance de niveau 4 – Coef. AM160
6. Coordinateur de prestations humaines – Coef. 150
7. Gestionnaire technique de niveau 1 – Coef. 160
8. Gestionnaire technique de niveau 2 – Coef. AM 160
9. Superviseur de salle – Coef. AM 170
10. Chef de centre de télésurveillance – Coef. Cadre 300
11. Directeur des opérations de télésurveillance – Coef. Cadre 400



Avenant n°2 du 3 septembre 2025 sur les 6 heures

Extension prochaine

- Application aux ingénieurs, cadres et administratifs si affectés à des fonctions opérationnelles de sécurité privée
- **En cas de non-coupure : Notion de rémunération minimale fixée à 6h**
- **Notion de coupure non rémunérée inférieure ou supérieure à 2h :**
 - Si coupure non rémunérée supérieure à 2h, la rémunération s'effectue sur toute l'amplitude de travail du salarié.
 - Si coupure non rémunérée inférieure ou égale à 2h :
 - Si le salarié travaille moins de 6h sur le total des vacances, il sera rémunéré à hauteur de 6h de travail.
 - Si le salarié travaille plus de 6h, il sera rémunéré à hauteur des heures de travail effectuées.
- Prime panier due si travail effectif de 6 heures continues ou discontinues. Si vacation de 12 heures, une seule prime due



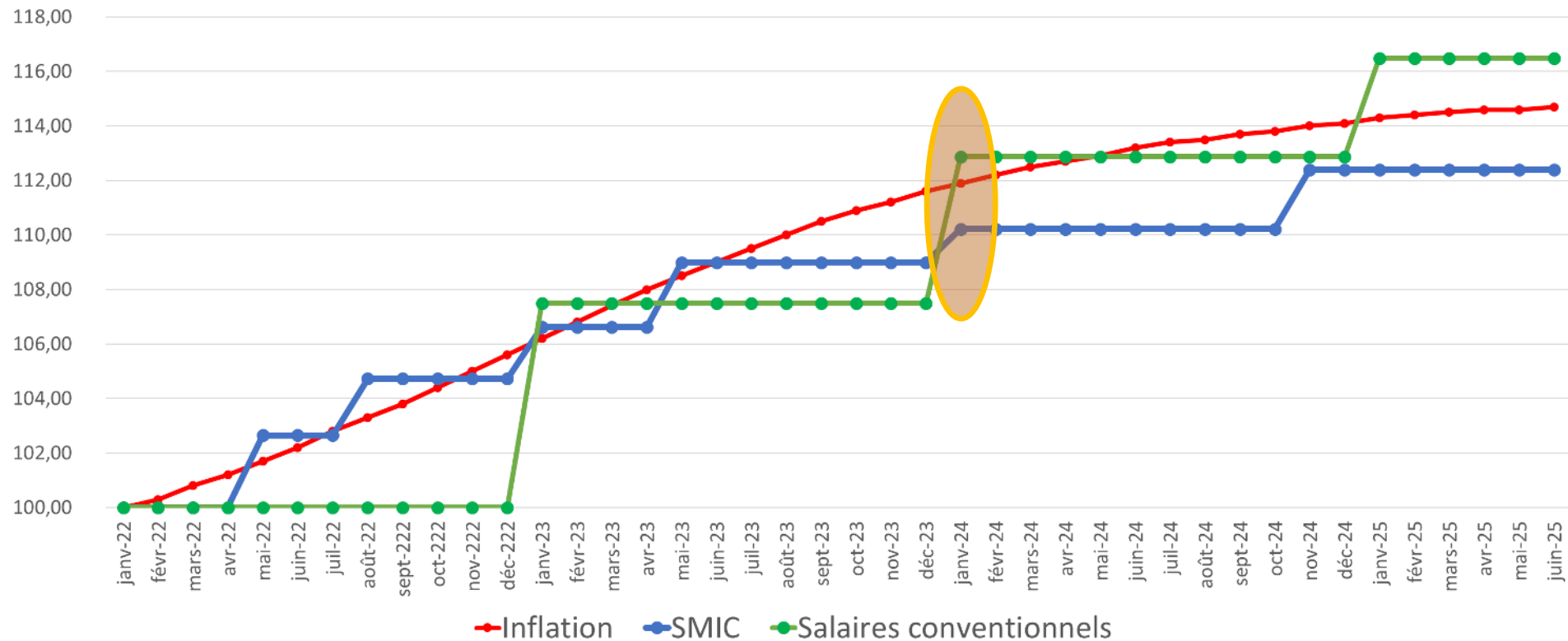
Point sur les accords/négociations en cours et futurs

- **2025 - Fin des négociations relatives à l'adaptation des emplois repères :**
 - filière distribution
 - Filière incendie
 - Responsable de site
- **Pour 2026 :**
 - NAO pour 2027 (*cf. suite*)
 - Handicap
 - Senior (entretiens professionnels notamment)
 - Avenant MAC
 - Projet Accord Horaires spécifiques Incendie
 - Reprise de personnel

CMPPNI le 4 mai 2026

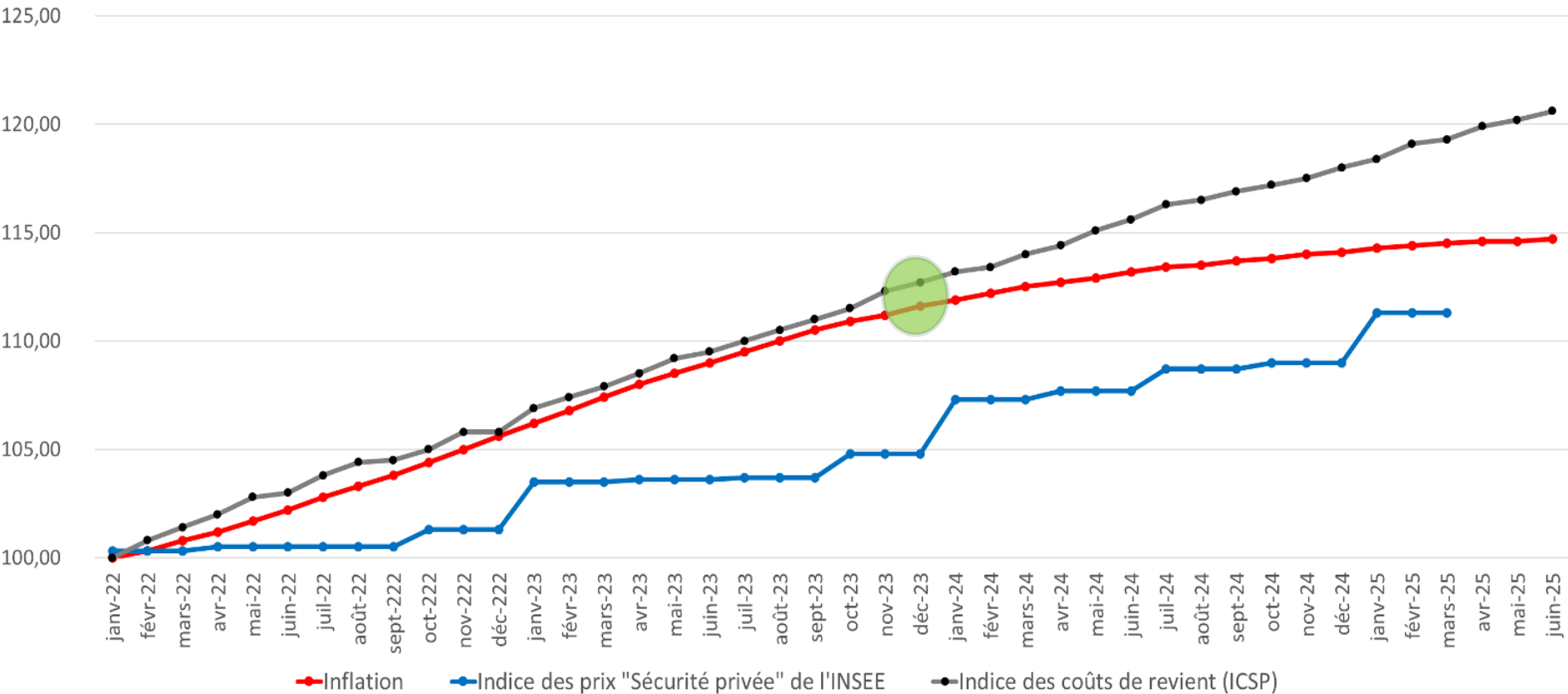
Accord triennal 2024-2026, avec 2,8% au 1^{er} janvier 2026 : attractivité présente !

Focus sur les NAO passées et le contexte économique

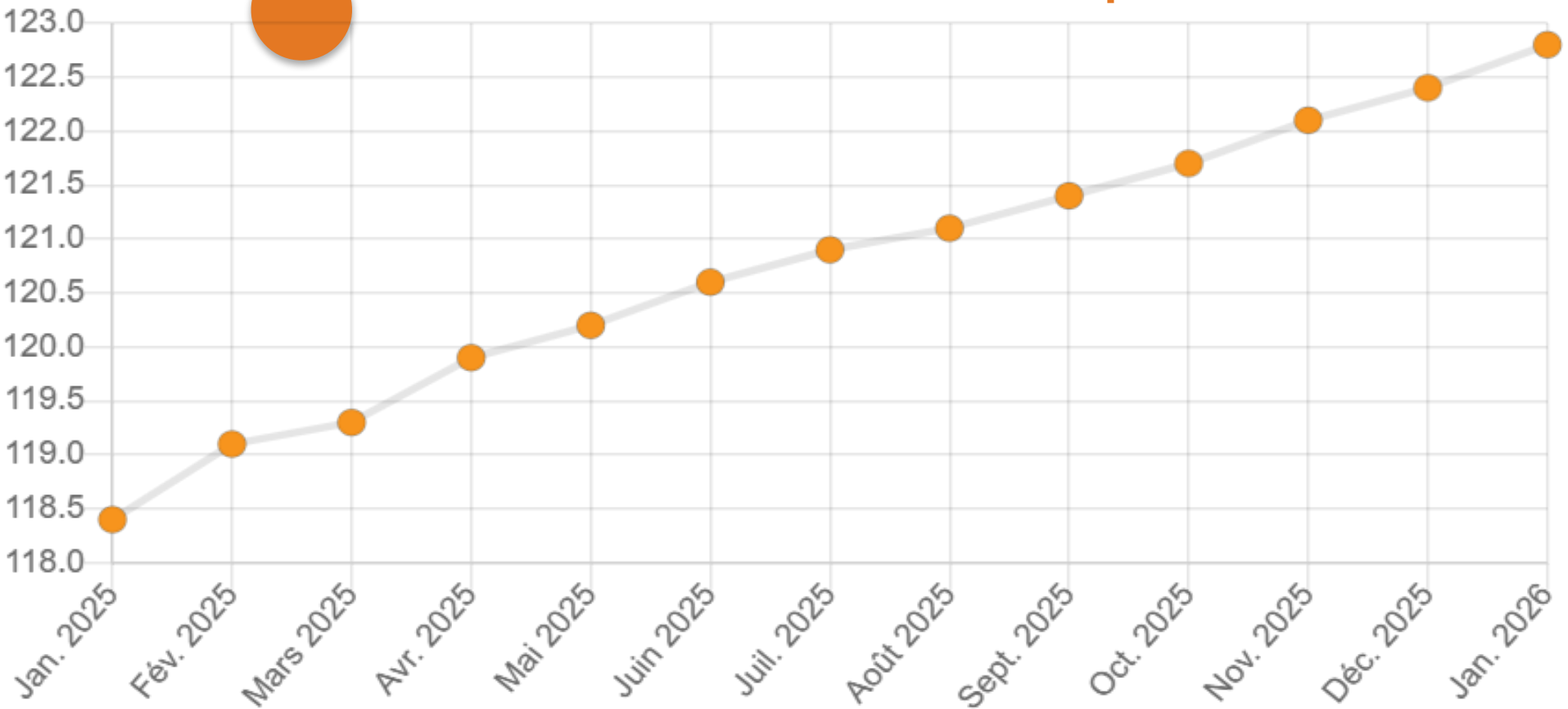


Hausse attendue du SMIC de + 2,5 % au 1^{er} juin 2026

Focus sur les NAO futures et le contexte économique



Evolution de l'ICSP depuis un an





Indice des coûts de revient de la sécurité privée : **pourquoi ?**

- **Deux données nécessaires par mois :**
 - Masse salariale du mois
 - Effectifs ETP du mois
- Un **mot de passe pour le responsable du remplissage**, qui reçoit le message pour remplir les données mensuelles
- Sécurisé et pas d'accès aux données par le GES
- Panel **au-delà des adhérents du GES**
 - Avoir plus régulièrement la **réalité de la hausse des coûts**, notamment salariaux
 - Avoir un **outil objectif dans les relations prestataires / clients**
 - Remplacer les fiches de coûts de revient, qui étaient devenues des planchers
 - Remplacer les indices de prix de vente l'INSEE





Matrice d'évaluation des offres proposée par le GES

Plus le score est élevé, plus l'appel d'offres est attractif et inversement, plus le score est bas, plus l'appel d'offres est risqué.

Point-clé	A remplir librement par le prestataire (de 1 à 4 par exemple, si le critère est plus ou moins bien rempli)
<i>Version du 12 février 2026</i>	
Modalités et qualité opérationnelles de l'offre	
Le type de site est-il bien identifié ?	4
Le type de missions est-il défini avec précision (sans paragraphe ou phrases laissant penser que des missions supplémentaires pourraient être demandées en cours de contrat) ?	4
Le niveau de risque est-il évalué dans le cahier des charges ?	4
Une clause d'adaptation de la prestation en fonction de l'évolution du risque est-elle prévue et si oui, les conditions sont-elles satisfaisantes ?	4
Les critères de contrôle qualité reposent-ils sur des éléments objectifs et vous semblent-ils suffisants ?	4
Le taux d'encadrement prévu, le cas échéant, vous paraît-il suffisant?	4
Le cahier des charges valorise-t-il la palette des outils de sécurité du candidat (emploi de nouvelles technologies, etc.)?	4
Les délais d'intervention, en cas d'incident ou d'imprévus, sont-ils réalistes ?	4
Conformité réglementaire et sociale	
Les exigences réglementaires spécifiques sont-elles clairement indiquées ?	4
Les métiers-repères correspondant aux missions sont-ils bien visés ?	4
Le temps de travail est-il mentionné et conforme aux plafonds légaux ?	4
Le niveau de sous-traitance autorisé est-il précisé et conforme à la réglementation ?	4
Viabilité économique et encadrement financier	
La revalorisation et la fréquence de la révision des prix vous paraissent-elles appropriées au regard des caractéristiques du marché?	4
La pondération de la part technique comparée au critère "prix" vous paraît-elle appropriée?	4
Les plafonds des clauses d'assurances prévues, le cas échéant, vous paraissent-ils suffisants ?	4
Les clauses d'assurance prévues sont-elles conformes à la police d'assurance du prestataire ?	4
Les pénalités financières sont-elles plafonnées et équilibrées ?	4
Les pénalités financières sont-elles uniquement liées à des engagements mesurables ?	4
La facturation pourra-t-elle être effectuée conformément à vos procédures internes ?	4
TOTAL	76



PROPOSITIONS DU GES

et

**SUJETS EN COURS AVEC LES
POUVOIRS PUBLICS**



Les propositions législatives poussées par le GES ou en cours de réflexion

- **Mission IGA / IGF : diffusée post-commission d'expertise du CNAPS du 22 mai 2026**
 - Garantie financière
 - Auto-entrepreneurs
 - Effectifs minimum par site
 - Assouplissement du principe d'exclusivité
- **Inspection des coffres de voiture** (Loi JOP 2023 et Loi sur la sécurité du quotidien)
- **Usage des caméras-piétons** (Loi sur la sécurité du quotidien)
- **Neutralisation des drones** (Loi d'adaptation de la loi de programmation militaire)
- **Intégration de la sécurité incendie dans le livre VI du CSI ?**



Les autres sujets en cours avec les pouvoirs publics (hors législatif)

- **Création d'une carte professionnelle « Sécurité des grands événements » : attente Décret en Conseil d'Etat et arrêté sur le programme de formation**
- **Attente d'un arbitrage du ministère sur la question de la carte « vidéoprotection » : proposition du GES d'accroître le module actuel de 7h sur la télésurveillance (pour passer à 21h, en incluant la vidéoprotection)**
- **Défense du dispositif actuel des POEI : pas de reste-à-charge pour 2026**
- **Convention avec France Travail et la filière de la sécurité privée : signature fin Mai**
- **Réflexion sur le MAC (arrêté + avenant) : négociation lancée avec les OS**
- **Auto-entrepreneurs : souhait de restreindre le régime actuel**



Commissions et autres réunions internes du GES

- **Commission sociale**
 - GTI Reprise de personnel
 - GTI Entretiens professionnels
 - GTI Handicap
 - GTI NAO
 - GTI Formation
 - **Commission de révision des Statuts**
(interne CA)
 - **Commission événementielle**
 - **Commission économique**
- **Visio pour les membres de la commission de discipline**
 - **Visio pour les référents départementaux : à venir** (mais attente car changement à la DEPSA)
 - **Congrès annuel du GES – Cap d’Ail : 17-18 septembre**

2

EVOLUTIONS DU CNAPS ET DE LA RÈGLEMENTATION

Mot de clôture

Abdelhamid FADDEOUI
Président du GES



Adhérer au GES : pourquoi ?

- Les réponses individuelles aux adhérents, **sous 24 heures**
- L'information collective aux adhérents : **mailings, FAQ, GES-Info, Lettres juridiques, Livre VI maqueté**
- La participation aux commissions thématiques du GES : **social, économie, technologie, événementiel**
- La participation au dialogue social : **16 accords de branche signés**
- Les relations avec les pouvoirs publics : **CNAPS, MI, Travail, France travail, etc.**
- Le lien avec les référents départementaux du GES : **une centaine de référents**